



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours (avis rectificatif)

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-35382>

Département(s) de publication : **77, 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **25-35382**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-et-Marne

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité publique centrale

Activité du pouvoir adjudicateur : Affaires économiques

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse + pour la réhabilitation du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-et-Marne

Description : Le présent concours restreint a pour objet de désigner le ou les lauréat(s) en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de réhabilitation du siège de la CCI Seine-et-Marne. L'opération consiste en une réhabilitation du siège de la CCI Seine-et-Marne à Serris (77) pour une surface utile totale d'environ 4 000 m², à l'intérieur du bâti existant comptabilisant à ce jour une surface de plancher de 5 660 m² SDP. Le concours est organisé en deux phases : 1ère phase - candidatures (sélection de 3 candidats) ; 2nde phase - offres (sélection du ou des lauréats). La mission de maîtrise d'oeuvre attribuée à l'issue du concours est composée : - D'une tranche ferme correspondant à la mission de base dont le contenu est défini aux articles R. 2431-4 et R. 2431-5 du code de la commande publique et qui comprend les études d'Avant-Projet Sommaire (APS), les études d'Avant-Projet Définitif (APD), les études de Projet et l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (PRO/DCE), l'Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des Contrats / marchés publics de Travaux (ACT), l'examen de la conformité au projet des études d'Exécution faites par l'(les) opérateur(s) économique(s) chargés des travaux ainsi que leur Visa (EXE/VISA), la Direction de l'Exécution du ou des marchés publics de Travaux (DET), l'Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des Opérations de Réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR), ainsi que les éléments complémentaires de mission portant sur les études d'Esquisse (ESQ) et les études de Diagnostic (DIAG) ; - Des tranches optionnelles suivantes : aménagement Mobilier des différents espaces (MOB) ; Signalétique (SIGN) ; Simulation Thermique Dynamique (STD). L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 6 994 795 euros HT. Le marché de services attribué au lauréat ou à un des lauréats du concours est passé sans

publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-6 du code de la commande publique.

Identifiant de la procédure : 8285b39e-42a3-4392-b627-ad2049c6c295

Identifiant interne : 2025-cr-02

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Le présent concours restreint a pour objet de désigner le ou les lauréat(s) en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de réhabilitation du siège de la CCI Seine-et-Marne. L'opération consiste en une réhabilitation du siège de la CCI Seine-et-Marne à Serris (77) pour une surface utile totale d'environ 4 000 m², à l'intérieur du bâti existant comptabilisant à ce jour une surface de plancher de 5 660 m² SDP. Le concours est organisé en deux phases : 1ère phase - candidatures (sélection de 3 candidats) ; 2nde phase - offres (sélection du ou des lauréats). La mission de maîtrise d'oeuvre attribuée à l'issue du concours est composée : - D'une tranche ferme correspondant à la mission de base dont le contenu est défini aux articles R. 2431-4 et R. 2431-5 du code de la commande publique et qui comprend les études d'Avant-Projet Sommaire (APS), les études d'Avant-Projet Définitif (APD), les études de Projet et l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (PRO/DCE), l'Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des Contrats / marchés publics de Travaux (ACT), l'examen de la conformité au projet des études d'Exécution faites par l'(les) opérateur(s) économique(s) chargés des travaux ainsi que leur Visa (EXE/VISA), la Direction de l'Exécution du ou des marchés publics de Travaux (DET), l'Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des Opérations de Réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR), ainsi que les éléments complémentaires de mission portant sur les études d'Esquisse (ESQ) et les études de Diagnostic (DIAG) ; - Des tranches optionnelles suivantes : aménagement Mobilier des différents espaces (MOB) ; Signalétique (SIGN) ; Simulation Thermique Dynamique (STD). L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 6 994 795 euros HT. Le marché de services attribué au lauréat ou à un des lauréats du concours est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-6 du code de la commande publique.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71300000 Services d'ingénierie

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71320000 Services de conception technique

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse + pour la réhabilitation du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-et-Marne

Description : Le présent concours restreint a pour objet de désigner le ou les lauréat(s) en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de réhabilitation du siège de la CCI Seine-et-Marne. L'opération consiste en une réhabilitation du siège de la CCI Seine-et-Marne à Serris (77) pour une surface utile totale d'environ 4 000 m², à l'intérieur du bâti existant comptabilisant à ce jour une surface de plancher de 5 660 m² SDP. Le concours est organisé en deux phases : 1ère phase - candidatures (sélection de 3 candidats) ; 2nde phase - offres (sélection du ou des lauréats). La mission de maîtrise d'oeuvre attribuée à l'issue du concours est composée : - D'une tranche ferme correspondant à la mission de base dont le contenu est défini aux articles R. 2431-4 et R. 2431-5 du code de la commande publique et qui comprend les études d'Avant-Projet Sommaire (APS), les études d'Avant-Projet Définitif (APD), les études de Projet et l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (PRO/DCE), l'Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des Contrats / marchés publics de Travaux (ACT), l'examen de la conformité au projet des études d'Exécution faites par l'(les) opérateur(s) économique(s) chargés des travaux ainsi que leur Visa (EXE/VISA), la Direction de l'Exécution du ou des marchés publics de Travaux (DET), l'Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des Opérations de Réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR), ainsi que les éléments complémentaires de mission portant sur les études d'Esquisse (ESQ) et les études de Diagnostic (DIAG) ; - Des tranches optionnelles suivantes : aménagement Mobilier des différents espaces (MOB) ; Signalétique (SIGN) ; Simulation Thermique Dynamique (STD). L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 6 994 795 euros HT. Le marché de services attribué au lauréat ou à un des lauréats du concours est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-6 du code de la commande publique.

Identifiant interne : 2025-cr-02

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71320000 Services de conception technique

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 1 avenue Johannes Gutenberg Serris

Ville : Marne-la-Vallée cedex 4

Code postal : 77776

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Conditions de participation : Aptitude à exercer la profession d'architecte

Description : En application de l'article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, à titre individuel ou par l'intermédiaire d'un cotraitant, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies aux articles 2, 10 et 10-1 de la loi du 3 janvier 1977 précitée.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : Conditions de participation : Compétences exigées

Description : Le candidat réunit impérativement les compétences définies à l'article 9.5.2 du règlement de concours (Phase Candidatures). En cas de groupement, un des membres du groupement peut réunir plusieurs compétences.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Conditions de participation : Garanties économiques et financières

Description : La moyenne du chiffre d'affaires du mandataire sur les 3 dernières années doit être au minimum de 500 000 euros HT. Les opérateurs économiques nouvellement créés doivent apporter la preuve de leurs capacités financières par tout moyen, notamment par une déclaration appropriée de banques.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Nom : Conditions de participation : Assurance des risques professionnels

Description : Assurance couvrant les risques encourus dans le cadre de l'exécution des prestations et présentant un niveau de garanties approprié et suffisant au regard de la mission de maîtrise d'oeuvre consécutive au concours

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Conditions de participation : Moyens techniques et humains

Description : - Présentation des moyens techniques, notamment numériques (matériels et logiciels), adaptés à la nature de la mission de maîtrise d'oeuvre -
Présentation des moyens humains en nombre et en qualifications suffisants au vu de des exigences de la mission de maîtrise d'oeuvre

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Conditions de participation : Expérience professionnelle

Description : Le candidat doit présenter les garanties relatives à son expérience professionnelle définies à l'article 9.5.4 du règlement de concours (Phase Candidatures).

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Critères de sélection : Capacités techniques

Description : L'appréciation de ce critère se base sur : - La présence des compétences techniques requises, les compétences techniques supplémentaires pertinentes au regard de l'opération, la répartition de ces compétences ; - L'expérience de collaboration antérieure de l'architecte avec au moins un des cotraitants ; - La qualité des moyens techniques et humains présentés (nombre et composition), en adéquation avec l'ampleur et les exigences de la mission.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Critères de sélection : Capacités économiques et financières

Description : L'appréciation de ce critère se base sur : - Le chiffre d'affaires global des 3 dernières années ; - Les garanties financières démontrant la solidité économique et la capacité à réaliser le projet ; - L'étendue des garanties souscrites au titre des contrats d'assurances professionnelles et éléments garantissant la capacité à réaliser le projet.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Critères de sélection : Qualité des références

Description : L'appréciation de ce critère se base sur : - La présentation des 3 références récentes de l'architecte mandataire (ou association d'architectes) et des 2 références du bureau d'études TEC ou fluides, équivalentes au projet ; - La nature des projets réalisés, surface de plancher, montant des travaux, missions effectuées, ainsi que les labellisations environnementales obtenues ; - L'inclusion de photographies réelles des projets, de préférence à des images de synthèse.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 1

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Qualité de la réponse et conformité au programme

Critère :

Type : Coût

Description : Adéquation du coût travaux avec l'enveloppe financière affectée aux travaux et cohérence du projet présenté

Critère :

Type : Qualité

Description : Adéquation du planning et cohérence de l'organisation présentée

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2704288&orgAcronyme=l2m>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Membres du jury : Se référer à l'article 6.4 du règlement de concours

Prix

Valeur de la prime : 61,500 Euro

Lieu de réception de la prime : 1

Informations complémentaires : Les candidats admis à présenter une offre et ayant remis une prestation conforme au règlement du concours reçoivent une prime de 61 500 euros HT correspondant à des prestations de niveau esquisse +. Les dispositions relatives au versement de la prime sont définies aux articles 15.3 et 15.6 du règlement de concours (Phase Offres).

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2704288&orgAcronyme=l2m>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours : En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, les personnes susceptibles d'être lésées et ayant intérêt à agir peuvent exercer les voies de recours suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du code de justice administrative et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du code de justice administrative et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 ; - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Melun

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Chambre de Commerce et d'Industrie Seine-et-Marne

Numéro d'enregistrement : 18770918300235

Adresse postale : 1 avenue Johannes Gutenberg Serris

Ville : Marne-la-vallée cedex 4

Code postal : 77716

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Adresse électronique : marchespublics@seineetmarne.cci.fr

Téléphone : 0174605100

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Melun

Numéro d'enregistrement : 00000000000000

Adresse postale : 43 Rue du Général de Gaulle

Ville : Melun

Code postal : 77000

Subdivision pays (NUTS) : Seine-et-Marne (FR102)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 70919716-254d-45fb-97bc-8f7e08f19c09-01

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

10.1 Modification

Identifiant de la section : PROCEDURE

Description des modifications : Le marché de services attribué au lauréat ou à un des lauréats du concours est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-6 du code de la commande publique.

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 5ce20a46-e7b9-45c7-9ab9-e2c2d47696fe - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 28/03/2025 à 14:20

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/03/2025